Nations Unies S/2006/892

Conseil de sécurité

Distr. générale
15 novembre 2006
Français
Original : anglais

Lettre datée du 15 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1711 (2006) du 29 septembre 2006, par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) jusqu'au 15 février 2007. Dans cette résolution, le Conseil a noté que j'avais recommandé, dans mon rapport du 21 septembre 2006 (S/2006/759), de maintenir temporairement en République démocratique du Congo jusqu'au 15 février 2007 les capacités autorisées en vertu des résolutions 1669 (2006) et 1692 (2006), soit, au maximum, un bataillon d'infanterie, un hôpital militaire et 50 observateurs militaires transférés de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) à la MONUC. Le Conseil a exprimé son intention de réexaminer cette question avant le 31 décembre 2006 en vue de s'assurer que la MONUC dispose des capacités appropriées pour accomplir pleinement son mandat jusqu'au 15 février 2007.

Les 50 observateurs militaires déployés sur la base des chiffres approuvés pour l'effectif militaire de l'ONUB ont accompli des tâches d'observation liées à l'organisation des élections en République démocratique du Congo et seront rapatriés d'ici au 31 décembre 2006. Les contingents actuellement déployés dans le cadre de la MONUC sur la base des chiffres approuvés pour l'effectif militaire de l'ONUB comptent 916 membres stationnés dans le nord et le centre du Katanga et se composent d'un bataillon (Inde) et d'un hôpital de campagne de niveau II (Jordanie).

Depuis son déploiement au mois de juillet, la brigade du Katanga a aidé à stabiliser la situation générale et à instaurer un climat de sécurité dans le nord et le centre de cette province, où des groupes Maï Maï incontrôlés qui ont résisté à la démobilisation attaquaient continuellement les populations. La brigade fonctionne avec des bases d'opérations mobiles, obligeant les groupes à déposer leurs armes et à participer au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Quelque 787 individus sur un nombre estimatif de 3 500 éléments armés Maï Maï présents dans la région ont déposé leurs armes et quelque 132 703 personnes déplacées sur un nombre total estimé à 239 520 sont retournées dans leurs communautés depuis le déploiement des troupes supplémentaires, en juillet 2006.

Malgré les progrès accomplis à ce jour, les régions situées dans le nord et le centre du Katanga continuent de faire face à de graves problèmes de sécurité. En raison de la crise financière qui touche les structures de désarmement, de démobilisation et de réintégration mises en place par le Gouvernement, le

programme conçu pour les Maï Maï au Katanga, qui a été amorcé en juillet, se trouve quasiment au point mort. De surcroît, les brigades non payées et non brassées des Forces armées de la République démocratique du Congo présentes au Katanga continuent de harceler les populations locales, provoquant des déplacements. Le brassage complet de ces brigades ne devrait pas être achevé avant la mi-2007.

Si les 916 militaires déployés sur la base des chiffres approuvés pour l'effectif de l'ONUB étaient retirés le 31 décembre 2006, il est extrêmement probable que les conditions de sécurité se détérioreraient dans le nord et le centre du Katanga, ce qui entraînerait des répercussions négatives sur la stabilité et une réduction du nombre de retours de personnes déplacées dans la province.

Compte tenu de qui précède, je demande aux membres du Conseil de sécurité de bien vouloir envisager d'augmenter temporairement l'effectif militaire approuvé pour la MONUC afin de prendre en considération les 916 soldats dont l'affectation à la Mission est actuellement autorisée au titre du mandat de l'ONUB, du 1er janvier au 4 février 2007, date à laquelle le mandat actuel de la MONUC arrive à expiration. Les dépenses connexes seraient financées au moyen des crédits existants inscrits au budget de la MONUC pour l'exercice 2006-2007. Conformément à la demande qu'il a exprimée dans sa résolution 1711 (2006), j'ai l'intention de présenter des propositions initiales au Conseil à la mi-janvier au sujet du mandat de la MONUC pour la période consécutive aux élections, en réévaluant l'effectif militaire de la Mission pour 2007.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter d'urgence la présente requête à l'attention des membres du Conseil.

(*Signé*) Kofi **Annan**